

**Président : François DE MAZIÈRES**

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations 2016-03-14 à 23), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Pascal THEVENOT (sauf délibérations 2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN),  
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04), M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à M. LAMBERT), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme ORDAS), M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy BEROCHE,  
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,  
M. Claude VUILLIET a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,  
M. Jean-Marc CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,  
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. François DE MAZIERES,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,  
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Christine DE LA FERTE,  
Mme Pascale CHARTON,  
Mme Magali LAMIR,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> mars 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 9 mars 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Aire d'accueil des gens du voyage de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Révision du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Jouy-en-Josas.**

□ **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 I al 6 ;

Vu le Code de la sécurité sociale et notamment les articles L.8111-1 et suivants ;

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;

Vu le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans les Yvelines portant sur la période 2013-2019 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2013-02-10, du Conseil communautaire du 4 février 2013 approuvant le programme local de l'habitat intercommunal ;

Vu la délibération n°2014-06-32 du Conseil communautaire du 23 juin 2014 adoptant le précédent règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage à Jouy-en-Josas ;

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission habitat et politique de la ville du 9 février 2016.

-----

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc doit définir les règles d'accueil des personnes stationnant sur les aires d'accueils gérées par la communauté d'agglomération.

Au début de l'année 2015 une aire d'accueil des gens du voyage a été ouverte à Jouy-en-Josas, commune membre de l'intercommunalité, comprenant 24 places et située sur la RD446 lieu-dit la pointe du Bois.

Fort d'une année d'expérience dans la gestion de cet équipement, la communauté d'agglomération souhaite aujourd'hui modifier le règlement intérieur afin d'optimiser la gestion du terrain concerné. Pour mémoire, ce règlement précise les différentes règles qui s'appliquent aux personnes souhaitant séjourner sur l'aire d'accueil, notamment :

- les conditions nécessaires pour entrer sur l'aire d'accueil,
- la durée de séjour autorisée,
- les activités autorisées et interdites,
- les procédures d'entrée et de sortie,
- les possibilités exceptionnelles de prolonger les séjours,
- les sanctions en cas de non-respect du règlement.

Le nouveau règlement intérieur, objet de cette délibération, prévoit de réduire la durée de séjour autorisée de 5 mois à 3 mois, de changer les règles en matière de prolongation de séjour afin d'encourager la scolarisation effective des enfants mais retirer la possibilité de dérogation pour « cas de force majeure » (notion sujette à interprétation).

Ces changements sont proposés dans le but de pérenniser l'équipement et de s'assurer de son « caractère de passage », condition sine qua none à la reconnaissance de l'aire d'accueil par l'Etat et à l'obtention des aides à la gestion.

Il est en effet rappelé qu'une aire d'accueil des gens du voyage a pour but de permettre aux voyageurs de passage (en itinérance) de s'installer pour de courtes périodes sur un terrain. La rotation des usagers sur ces équipements est nécessaire.

Parallèlement, le respect rigoureux des règles par les usagers donne l'opportunité au gestionnaire de garder la main et d'apparaître comme un interlocuteur crédible. Afin de permettre l'exercice de cette mission il convient de cadrer précisément dans le règlement intérieur ce qui est autorisé et ce qui est interdit.

Il est en effet primordial de dissocier la problématique de l'ancrage territorial (ou de la sédentarisation) et celle des aires d'accueil.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'approuver les modifications proposées au règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Jouy-en-Josas et gérée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter les modifications proposées au règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Jouy-en-Josas et gérée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à faire appliquer ce règlement et les sanctions qui en découlent auprès des usagers de l'aire d'accueil des gens du voyage.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 66*

*Nombre de pouvoirs : 13*

*Nombre de suffrages exprimés : 78 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté  
à l'unanimité des suffrages exprimés  
(1 abstention de M. Siméoni)*

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016\_03\_15

**Résumé de l'acte** : Aire d'accueil des gens du voyage de la communauté d'agglomération de Versailles...

**Date de décision** : 08/03/2016

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 6.4. Autres actes réglementaires

**Rédacteur** : Emilie Briand

**AR reçu le** : 15/03/2016 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20160308-2016\_03\_15-DE

### Pièces jointes :

2016-03-15 HAB - Révision aire d'accueil gens du voyage.pdf

ANNEXE 2016-03-15 HAB - Révision aire d'accueil gens du voyage - Règlement\_Intérieur\_2016\_final\_jouy.pdf

### Historique :

15/03/2016 15:05:26	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
15/03/2016 15:07:41	En cours de transmission	
15/03/2016 15:09:04	Transmis en Préfecture	
15/03/2016 15:21:23	Accusé de réception reçu	